

BAZOUCHES-SUR-HOËNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2025 – 17H30

L'An Deux Mil Vingt Cinq, **le quatorze mai à dix-sept heures trente minutes**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, 4 rue du Presbytère sous la présidence de Monsieur Jean Lamy, Maire.

Étaient présents : M. Jean LAMY, Maire, Laurent MILLET, Christian DEHAUDT, David RENAUD, Adjoint, MMES Laurence LOUIS, Jocya BOUVIER, MM Maurice LEBLOND, Jean Claude PIVARD, Ulysse OLIVIER, François QUATREBOEUF.

Étaient Absents :

Madame Benoîte VALLIN qui a donné pouvoir à M. Maurice LEBLOND.

Madame Nelly TARIN qui a donné pouvoir à M. François QUATREBOEUF.

Madame Agnès DRONEAU qui a donné pouvoir à M. David RENAUD.

Monsieur Michel VINSON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 02 avril 2025.

Le Conseil municipal désigne le secrétaire de séance : M. Maurice LEBLOND.

DÉLIBÉRATION 2025-14-05-01
7- FINANCES LOCALES
7-1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. Maurice LEBLOND ;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RESULTATS 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		121 557.69 €
INVESTISSEMENT		62 366.93 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2024.

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président : **APPROUVE** le CFU du budget pour l'année 2024.

DÉLIBÉRATION 2025-14-05-02
7- FINANCES LOCALES
7-1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 COMMUNE

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultats CA 2023	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement - 105 304.78 €		62 366.93 €	-	-	- 42 937.85 €
Fonctionnement 239 758.84 €	105 304.78 €	121 557.69 €	-	-	256 011.75 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	256 011.75 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	42 937.85 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	213 073.90 €
Total affecté au C/1068	42 937.85 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

DÉLIBÉRATION 2025-14-05-03
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL SUPPLÉMENTAIRE 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget supplémentaire principal 2025 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :	219 958.90 €
Section d'investissement :	76 117.85 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le budget supplémentaire principal de l'année 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	219 958.90 €	219 958.90 €
Section d'investissement :	76 117.85 €	76 117.85 €
Total :	296 076.75 €	296 076.75 €

Le Conseil municipal accepte la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement et autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

M. le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche réunion de conseil.

DÉLIBÉRATION 2025-14-05-04
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
APPROBATION DU CHOIX DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 13 MAI 2025

Le Conseil municipal approuve le choix de la commission travaux réunie le 13 mai 2025 dans le cadre de l'étude de plusieurs devis concernant le remplacement des menuiseries de la salle Cézanne et de la bibliothèque en PVC blanc de haute qualité et sans petits bois.

La commission travaux a retenu la proposition de l'entreprise MPO Fenêtres pour un montant total de 46 103.59 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le choix de la Commission travaux et retient l'entreprise MPO Fenêtres pour le remplacement des menuiseries de la Bibliothèque et de la salle Cézanne.

DÉLIBÉRATION 2025-14-05-05
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DEVIS PEINTURE MENUISERIES MAIRIE

Le Conseil municipal prend connaissance de différents devis présentés par les entreprises Gouin Peinture, PB Services et EURL FARIN, pour des travaux de rénovation de peinture extérieure des menuiseries de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise EURL FARIN pour un montant total de 3640.68 € HT soit 4 368.82 € TTC.

Les crédits nécessaires figurent au budget 2025.

DÉLIBÉRATION 2025-14-05-06
4-FONCTION PUBLIQUE
4-1 PERSONNEL TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
SUPPRESSION DE POSTE –CREATION DE POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°843-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant les possibilités d'avancement de grade pour l'année 2025,
Considérant la proposition suivante du Centre de Gestion :

- suppression d'un poste d'adjoint technique territorial et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à compter du 1^{er} juin 2025.
- suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 1^{er} octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les avancements de grade pour l'année 2025.

DÉLIBÉRATION 2025-14-05-07
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DEVIS BORNAGE « AU PATIS »

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de la société Agetho Conseils concernant le bornage pour Le Pâtis avec Logissia pour la réhabilitation de cinq logements et la construction de six logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de la société Agetho Conseils pour un montant total de 2 892.00 € TTC.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander des devis pour le remplacement des fenêtres en bois de l'Église de Bazoches.
- M. David RENAUD informe le Conseil Municipal que la journée Sports en famille a été une réussite et souhaite renouveler cette manifestation l'année prochaine.
- M. Maurice LEBLOND informe le Conseil Municipal du mécontentement de Mme Laëtitia LEMAIRE, fleuriste ambulante de la commune concernant l'emplacement pour la vente de fleurs, un arrêté a été pris et signé par le M. le Maire ainsi que Mme Laëtitia LEMAIRE l'autorisant à occuper le domaine public « place de l'Église ».
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu des candidatures pour le remplacement de l'agent au restaurant du foyer social du Paradis.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

MERCREDI 25 JUIN à 19H00

À BAZOCHES-SUR-HOËNE, LE 16/05/2025

Le Maire, Jean LAMY



Le secrétaire de séance, Maurice LEBLOND.

